



L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES

DOSSIER DE PRESSE

Conférence nationale des territoires
14 décembre 2017



SOMMAIRE

1	AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES : LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT	P 4
----------	---	------------

2	INTERNET FIXE	
----------	----------------------	---

LES TECHNOLOGIES DE L'INTERNET FIXE	P 8
-------------------------------------	-----

LES ACTIONS DU GOUVERNEMENT POUR AMÉLIORER LA COUVERTURE INTERNET FIXE DES TERRITOIRES	P 12
---	------

3	MOBILE	
----------	---------------	---

LES TECHNOLOGIES MOBILES	P 24
--------------------------	------

LES ACTIONS DU GOUVERNEMENT POUR AMÉLIORER LA COUVERTURE MOBILE DES TERRITOIRES	P 26
--	------

4	SIMPLIFIER POUR ACCÉLÉRER : 6 MESURES EXAMINÉES POUR FACILITER LES DÉPLOIEMENTS FIXE ET MOBILE	P 28
----------	---	-------------

1

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES : LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT

LA LUTTE CONTRE LA FRACTURE TERRITORIALE, UNE PRIORITÉ GOUVERNEMENTALE

« Pour l'Etat, le premier enjeu est la lutte contre la fracture territoriale. L'Etat et les collectivités territoriales doivent travailler de concert afin de construire cette cohésion des territoires. »

*EMMANUEL MACRON, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CONFÉRENCE NATIONALE DES TERRITOIRES, 17 JUILLET 2017*

LA RÉSORPTION DE LA FRACTURE TERRITORIALE PASSE NOTAMMENT PAR LA LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Pour lutter contre le sentiment d'abandon et veiller à l'inclusion des populations éloignées du numérique.

Plus de la moitié des Français (52%) déclare ne pas profiter assez des opportunités offertes par les nouvelles technologies.¹ L'absence de couverture numérique dans certains territoires à la topologie variée, allant des territoires de montagne les plus reculés aux périphéries des grandes agglomérations, provoque un sentiment d'abandon et d'exclusion qui grandit à mesure que les usages du numérique se développent.

Pour désenclaver des territoires, relancer la croissance, dynamiser l'économie, implanter de nouvelles industries

La transition numérique est un formidable vecteur de renouveau social, démographique, économique, industriel, énergétique : l'accès au numérique révolutionne le travail, réduit les distances, réinvente la médecine, etc.

¹ Baromètre du Numérique 2017, réalisé par le CREDOC et piloté par la Mission Société Numérique de l'Agence du Numérique, l'ARCEP et le Conseil général de l'économie

DEUX AXES POUR RÉSORBER LA FRACTURE NUMÉRIQUE

COHÉSION D'ICI 2020, GARANTIR À TOUS UN ACCÈS AU BON DÉBIT ET GÉNÉRALISER LA COUVERTURE MOBILE DE QUALITÉ

En mobilisant tous les acteurs :

Etat, collectivités territoriales et opérateurs se mobilisent afin d'accélérer la couverture numérique des territoires
Page 11

En encadrant les déploiements des opérateurs privés, rendus contraignants et sanctionnables dans un cadre légal
Page 13

En lançant un guichet « Cohésion numérique » pour soutenir l'équipement des foyers qui ne disposeront pas de bon haut débit sur les réseaux filaires d'ici 2020
Pages 16-17

En changeant de thermomètre sur la couverture mobile, et en profitant du renouvellement des licences pour que des engagements plus ambitieux soient pris par les opérateurs privés
Pages 26-27

AMBITION D'ICI 2022, DOTER TOUS LES TERRITOIRES D'INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES DE POINTE

En soutenant les collectivités territoriales engagées dans le Plan France Très Haut Débit, qui accélèrent leurs déploiements
Pages 14-15

En offrant aux collectivités territoriales la possibilité de mobiliser des engagements privés complémentaires
Pages 18-19

En créant un choc de transparence pour donner à voir à chaque citoyen les déploiements en cours et à venir sur les territoires
Pages 20-21

En levant les freins au déploiement des réseaux fixes et mobiles par des mesures de simplification d'ordre législatives ou réglementaires
Pages 28-29

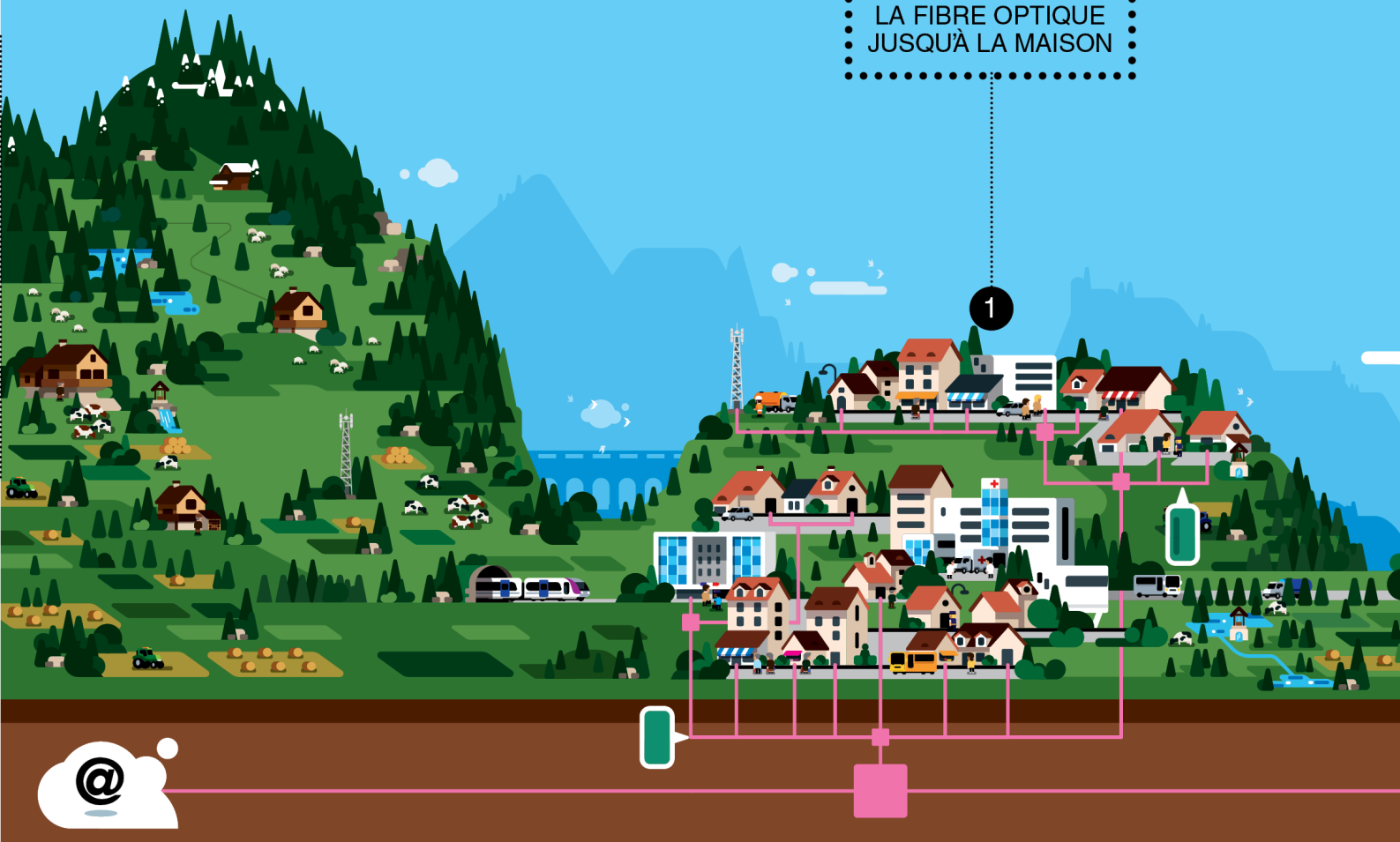
2

**COUVERTURE
INTERNET FIXE DES
TERRITOIRES**



LES TECHNOLOGIES DE L'INTERNET FIXE

LA FIBRE OPTIQUE
JUSQU'À LA MAISON



COUVERTURE INTERNET FIXE

DÉBITS



Excellent débit >100 Mbit/s

Très haut débit >30 Mbit/s

Bon haut débit >8 Mbit/s

Faible débit

RÉSEAUX FIXES

 Fibre optique

 Câble

 Cuivre

LA FIBRE
AU CŒUR
DES VILLES/
VILLAGES

3

LE RÉSEAU
DE CUIVRE

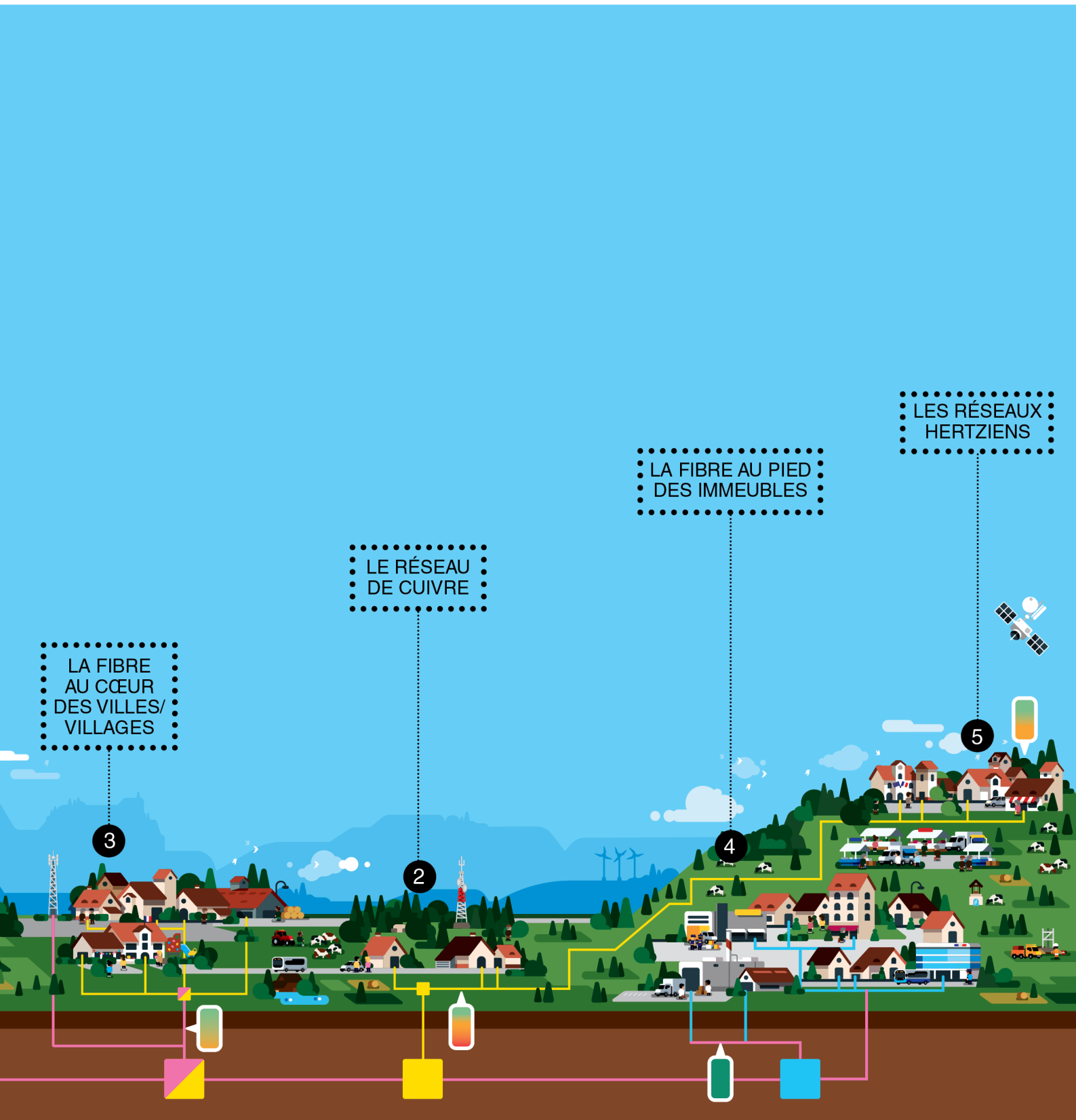
2

LA FIBRE AU PIED
DES IMMEUBLES

4

LES RÉSEAUX
HERTZIENS

5

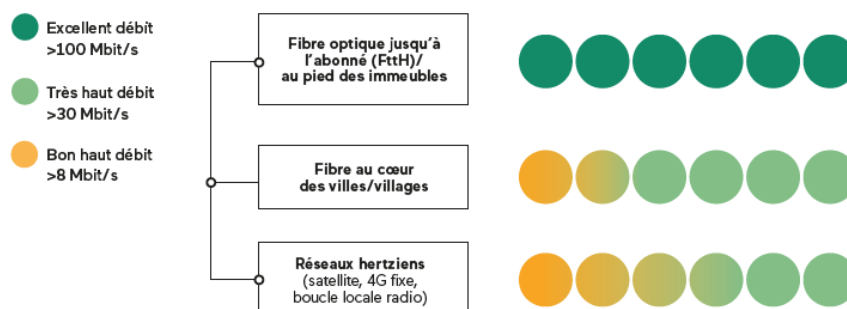


LES TECHNOLOGIES DE L'INTERNET FIXE

- **La fibre optique jusqu'à l'abonné** : La fibre optique est déployée jusqu'à l'intérieur des logements. Ce nouveau réseau ouvre la possibilité d'un niveau de débit quasiment illimité et identique pour la réception et l'envoi de données, quelle que soit la distance.
- **Le réseau de cuivre** : Historiquement, le réseau de cuivre a été déployé pour les besoins du service téléphonique ; il couvre la quasi-totalité des locaux. Des améliorations techniques permettent de délivrer un accès Internet via ce réseau. Plus les locaux sont éloignés du central téléphonique, plus le débit est faible, car avec la distance, le signal diminue.
- **La fibre au cœur des villes/villages** : Le réseau de cuivre est modernisé en amenant la fibre optique et l'émission du signal au cœur des villes et villages, permettant ainsi d'améliorer le débit. Plus les habitations sont proches des nouveaux équipements installés, plus le débit est élevé.
- **La fibre au pied des immeubles** : Historiquement, le réseau câblé a été déployé dans les zones urbaines pour la télévision. Ce réseau câblé est modernisé par le déploiement de fibre optique jusqu'au pied des immeubles, permettant ainsi de proposer du très haut débit.
- **Les réseaux hertziens** : Ils fournissent un accès à Internet par des ondes radio. Ils nécessitent généralement l'installation d'une antenne sur le toit des habitations pour recevoir le signal qui permet de fournir une connexion fixe. Il s'agit par exemple :
 - o du satellite,
 - o de la boucle locale radio qui nécessite qu'un acteur public ou privé déploie un réseau dédié (le WiMax, Wi-FiMax, TD-LTE ou THD radio) pour apporter de la connectivité fixe,
 - o ou encore de la 4G fixe, qui consiste à réutiliser les réseaux mobiles 4G pour un usage fixe, avec une box 4G.

Pour répondre aux attentes des territoires, le Gouvernement et l'ARCEP ont ouvert un guichet pour l'attribution de la bande de fréquence 3410-3460 MHz. Ce guichet permettra aux acteurs de l'aménagement numérique de moderniser les réseaux de boucle locale radio et d'apporter des améliorations rapides répondant aux besoins les plus immédiats des Français. Les premières autorisations pourront être délivrées par l'ARCEP début 2018.

MOBILISER TOUTES LES TECHNOLOGIES EXISTANTES



LES ACTEURS PRIVÉS ET PUBLICS MOBILISÉS DANS LE CADRE DU PLAN FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT POUR COUVRIR LE TERRITOIRE EN INTERNET FIXE

OPÉRATEURS PRIVÉS

déploient des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné dans les territoires urbains et péri-urbains



60 % des locaux

6 à 7 milliards €

d'investissement par les opérateurs privés

Les opérateurs assurent le déploiement du réseau. Les réseaux déployés sont ouverts à tous les opérateurs.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

déploient des réseaux filaires et hertziens dans les territoires ruraux



40 % des locaux

13 à 14 milliards €

d'investissement dans les réseaux d'initiative publique

3,3 milliards € de l'État

dans le cadre du Plan France Très Haut Débit

Les collectivités territoriales contractualisent des partenariats avec des opérateurs télécoms.

10 millions

Nombre de lignes FttH déployées sur tout le territoire, à date (novembre 2017)

10 000

nouvelles lignes FttH raccordable par jour ouvré, l'équivalent des villes de Vesoul et Annonay

LES ACTIONS DU GOUVERNEMENT POUR AMÉLIORER LA COUVERTURE INTERNET FIXE DES TERRITOIRES



- 1** Accélérer et sécuriser les déploiements des opérateurs privés dans les territoires urbains
- 2** Consolider et accélérer les déploiements dans les territoires ruraux
- 3** Garantir un accès au bon haut débit dans les territoires ruraux d'ici 2020 : le guichet « Cohésion numérique des territoires »
- 4** Accélérer la couverture en fibre optique des territoires ruraux en mobilisant des engagements complémentaires : l'appel à manifestation d'engagements locaux
- 5** Un choc de transparence pour que chaque citoyen puisse mesurer l'accélération des déploiements sur tout le territoire : un nouvel observatoire de l'Internet fixe

1

ACCÉLÉRER ET SÉCURISER LES DÉPLOIEMENTS DES OPÉRATEURS PRIVÉS DANS LES TERRITOIRES URBAINS ET PÉRI-URBAINS (60 % DES LOCAUX)

L'atteinte des objectifs du Gouvernement nécessite un engagement dans la durée de l'ensemble des acteurs. Face à l'enjeu que représente la couverture complète en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) des territoires urbains et péri-urbains d'ici 2020, le Gouvernement a souhaité transformer les intentions de déploiement des opérateurs privés en engagements de résultat.

Deux opérateurs ont ainsi pris des engagements de déploiements opposables et sanctionnables dans un cadre légal, ce qui permettra de s'assurer, de manière détaillée et transparente, de leur parfaite réalisation.

Le Gouvernement dispose ainsi de moyens contraignants permettant :

- d'une part de donner de la visibilité sur les déploiements à venir sur ces zones,
- et d'autre part d'instaurer de la confiance en donnant à l'État et aux collectivités les moyens de réagir au plus tôt en cas de retard constaté sur le calendrier.

La formalisation de ces engagements s'inscrit dans le cadre de l'article L33-13 du Code des postes et communications électroniques, en étroite collaboration avec l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communication Electroniques et des Postes), qui sera chargée de contrôler le respect de ces engagements, et le cas échéant, d'en sanctionner leur manquement.

EN ZONES DENSES ET ZONES DITES AMII

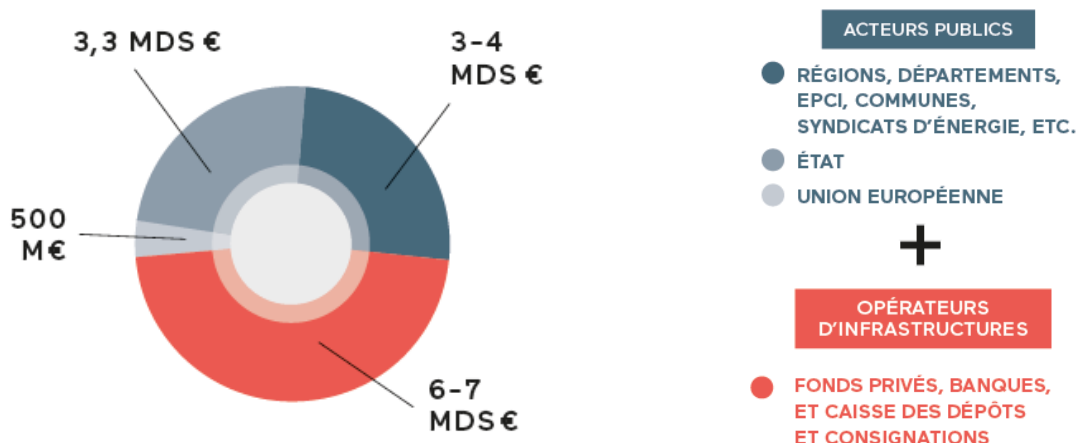
100 %

des locaux seront couverts d'ici 2020 par des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH), déployés par les opérateurs privés.



2 CONSOLIDER ET ACCÉLÉRER LES DÉPLOIEMENTS DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Le financement des réseaux d'initiative publique



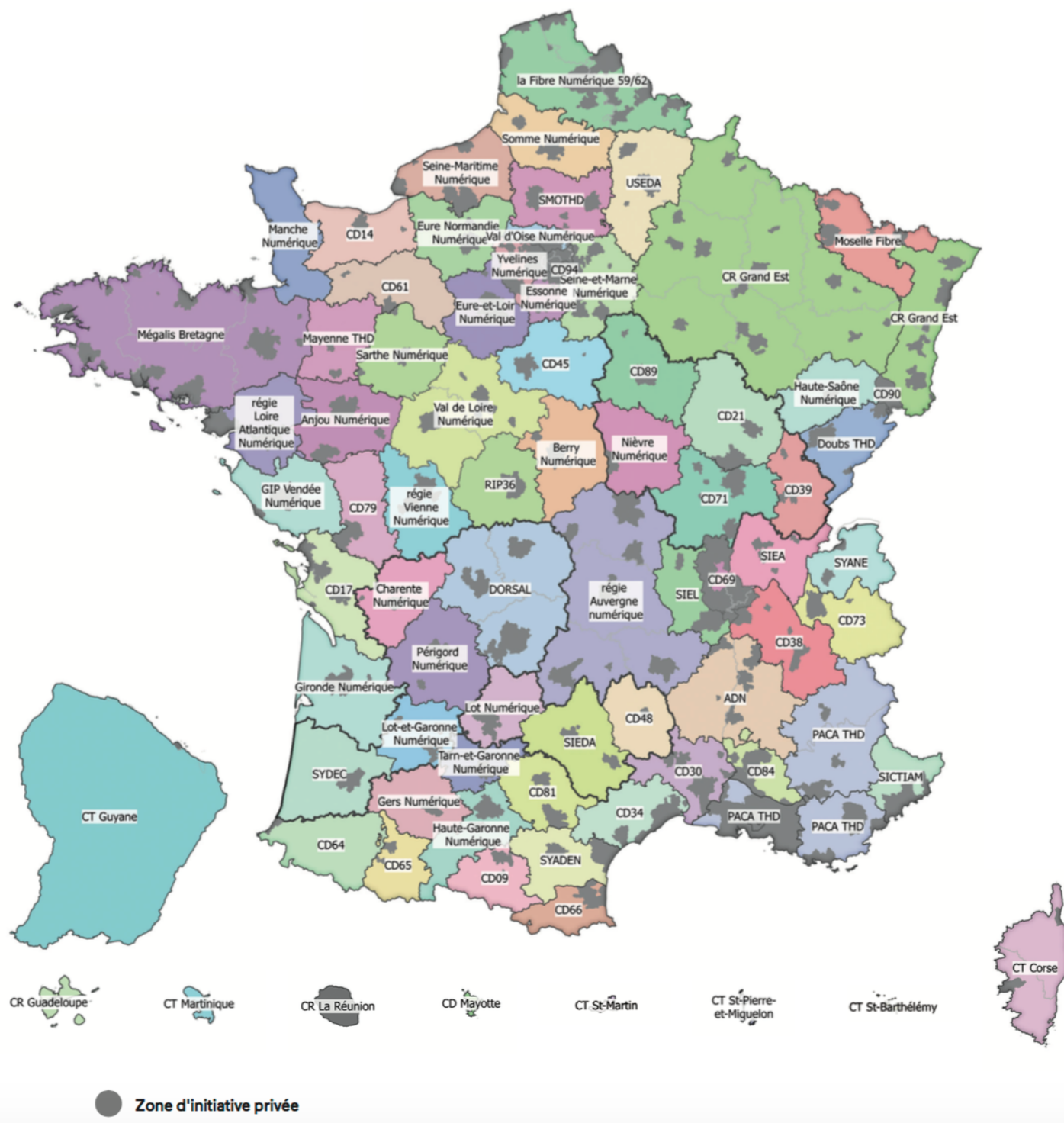
Les collectivités territoriales sont le moteur essentiel des déploiements du très haut débit dans les territoires ruraux. Elles vont déployer plus de 9 millions de lignes FttH, dans le cadre de contrats (marchés publics, délégations de service public) passés avec des acteurs industriels des télécommunications.

Le Gouvernement conforte l'action des collectivités territoriales, en sécurisant, dans la Loi de finances 2018, l'enveloppe de 3,3 milliards d'euros dédiée au soutien et à l'accélération des réseaux d'initiative publique engagés dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.

416
millions €

engagés en décembre 2017 par le Premier ministre pour soutenir les projets de l'Ardèche et de la Drôme, de la Bretagne, de la Dordogne, de l'Eure, de l'Indre-et-Loire et de l'Oise (portant à 3,1 Mds € la consommation de l'enveloppe de 3,3 Mds €).

Les porteurs des réseaux d'initiative publique



3 GARANTIR UN ACCÈS AU BON HAUT DÉBIT DANS LES TERRITOIRES RURAUX D'ICI 2020

L'accès au numérique représente le principal enjeu de la lutte contre la fracture territoriale. Pour cela, l'objectif de cohésion numérique territoriale fixé par le Président de la République vise à apporter du bon haut débit (>8 Mbit/s) à tous les Français d'ici 2020.

Aujourd'hui, plus de 15 % des locaux n'a pas accès à Internet avec un bon haut débit filaire. Les déploiements conjugués des initiatives privées et publiques permettront de réduire cette part de locaux non desservis en bon haut débit filaire d'ici 2020 à 6 %.

Pour apporter une solution effective de connectivité à l'ensemble de ces foyers, le Gouvernement met en place un nouveau guichet « Cohésion numérique » pour soutenir financièrement l'installation d'équipements de réception d'Internet par satellite ou réseaux hertziens terrestres.

100 millions €

Pour favoriser la pénétration des solutions hertziennes, l'Etat met en place un guichet « Cohésion numérique » doté de 100 M€ qui permettra le soutien direct à l'équipement des utilisateurs.

DES SOLUTIONS CONCRÈTES : LES RÉSEAUX HERTZIENS

Les technologies hertziennes permettent d'accéder à Internet par des ondes radio. Pour les zones les plus mal desservies en 2020, elles permettront d'apporter une **solution performante**.

4G fixe

A partir des points hauts et des antennes déployées pour les réseaux mobiles, les opérateurs peuvent proposer des offres d'accès fixe à bon haut débit là où la couverture 4G est bonne. L'installation d'une antenne extérieure permet d'améliorer le niveau de service de la 4G fixe.



Satellite

Les satellites de télécommunications permettent de proposer des accès à Internet pour les foyers mal desservis les plus isolés. Pour avoir accès à Internet par satellite, il est nécessaire d'installer une parabole en extérieur.

Boucle locale radio

Des réseaux de boucle locale radio, constitués de pylônes et d'antennes dédiés, permettent de proposer des accès à Internet fixe.



LE GUICHET « COHÉSION NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES »



Plateforme
d'information en ligne
disponible mi-2018



Je fais partie des
6% des locaux sans bon haut débit filaire
en 2020, éligibles au guichet
« Cohésion numérique »

**OPÉRATEURS
INTERNET**

Raccordement
à Internet par
une offre
« Cohésion
numérique »
aux
fournisseurs
d'accès à
Internet



150€



Coupon « Cohésion
numérique » d'une
valeur maximum de
150 € pour aider à
réaliser l'installation
de matériel.

J'ai accès au
bon haut débit en 2020 au
plus tard

4

ACCÉLÉRER LA COUVERTURE EN FIBRE OPTIQUE DES TERRITOIRES RURAUX EN MOBILISANT DES ENGAGEMENTS PRIVÉS COMPLÉMENTAIRES

Le Plan France Très Haut Débit a créé un cadre propice au déploiement de la fibre optique en France qui a conduit à une amélioration sensible des conditions technico-économiques de déploiement. Aujourd'hui, les investisseurs privés manifestent une forte volonté d'investir dans les réseaux de fibre optique, en complément de l'initiative publique, en sollicitant peu ou pas de subvention publique.

Fort de ce constat, l'Etat souhaite que les collectivités territoriales puissent saisir et sécuriser de nouvelles opportunités d'investissement privé, afin d'accélérer la couverture numérique de leur territoire.

Les collectivités territoriales demeureront pleinement pilotes et responsables de l'aménagement numérique de leur territoire.

Les acteurs privés qui souhaiteront investir devront respecter trois conditions :

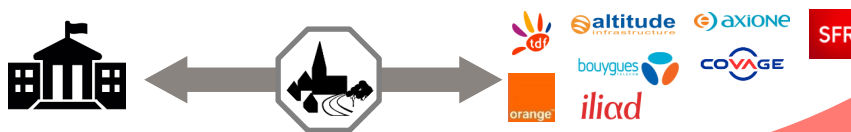
- 1** **Prise d'engagements contraignants et opposables** de réalisation de ces extensions, dans le cadre de l'article L.33-13 du Code des Postes et des Communications Electroniques
- 2** **Respect de l'équilibre économique des projets publics qui ont d'ores et déjà été lancés** par la bonne articulation des projets privés avec ceux des collectivités territoriales.
- 3** **Complétude du déploiement** à une échelle suffisante et cohérente, dans un délai cohérent avec les déploiements prévus.

L'État est garant de la tenue des engagements des opérateurs privés auprès des collectivités territoriales.

L'APPEL À MANIFESTATION D'ENGAGEMENTS LOCAUX

JANVIER - AVRIL 2018

Les collectivités territoriales interrogent les opérateurs sur leurs volontés d'engagements dans les territoires qu'elles ont choisis.



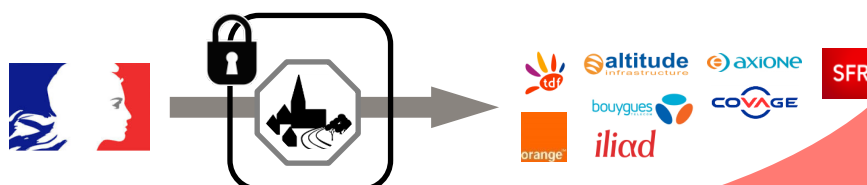
AVRIL - MAI 2018

Les collectivités territoriales soumettent à l'Etat les territoires pour lesquels elles souhaitent encadrer les engagements des opérateurs.



JUIN - JUILLET 2018

L'État sécurise les déploiements en encadrant les engagements des opérateurs dans un cadre légal (L. 33-13 du CPCE).



5

UN CHOC DE TRANSPARENCE POUR QUE CHAQUE CITOYEN PUISSE MESURER L'ACCÉLÉRATION DES DÉPLOIEMENTS SUR TOUT LE TERRITOIRE

Le Gouvernement souhaite rendre perceptible l'accélération de la couverture Internet fixe du territoire par le plus grand nombre, car l'aménagement numérique du territoire est l'affaire de tous.

En effet, le déploiement du numérique ne peut plus être l'affaire de spécialistes. Il convient d'associer les citoyens à l'avancée des déploiements.

Pour cela, il faut informer en créant un véritable choc de transparence sur les déploiements en cours et à venir pour que chacun soit informé de l'avancée des travaux sur son territoire.

Informer le citoyen pour qu'il soit le seul juge de paix de l'accélération des déploiements.

Ce choc de transparence se matérialisera par la mise en place d'un observatoire cartographique, qui présentera, pour chaque commune :

- Les technologies disponibles,
- Les projets de déploiement des opérateurs et des collectivités territoriales,
- Les informations sur les offres d'accès à Internet disponibles.

Concrètement :

Les opérateurs privés fourniront leur carte de déploiement de réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné en cours et à venir, commune par commune, tels que le Gouvernement les aura exigées dans le cadre de l'AMII et de l'AMEL.

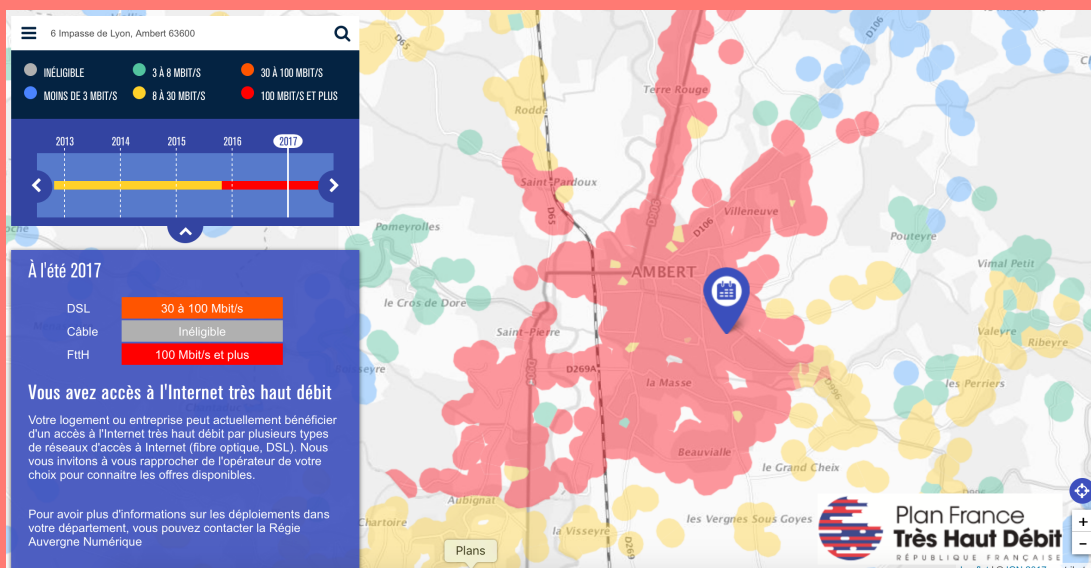
Ainsi, chaque citoyen sera en mesure de savoir à quelle échéance il sera effectivement raccordé à la fibre optique jusqu'à l'abonné.

Les collectivités territoriales qui mettent en œuvre des réseaux d'initiative publique informeront de l'avancée des projets de déploiement en cours et à venir sur leurs territoires (fibre optique jusqu'à l'abonné, fibre au cœur des villes et villages, fibre au pied des immeubles, etc.).

UN NOUVEL OBSERVATOIRE DE L'INTERNET FIXE

Cet observatoire sera mis en place par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) d'ici l'été 2018, en lien avec l'Agence du Numérique.

Les données seront disponibles en open data, permettant leur réutilisation par le citoyen et les acteurs de l'aménagement numérique des territoires, ainsi que le développement d'usages nouveaux.



Été 2018

Lancement du nouvel observatoire de l'Internet fixe

3



COUVERTURE MOBILE DES TERRITOIRES



LES TECHNOLOGIES MOBILES






2G
TÉLÉPHONIE MOBILE




APPELS VOCAUX SMS

3G
INTERNET MOBILE






APPELS VOCAUX SMS NAVIGATION WEB





TRANSFERT DE DONNÉES

4G
INTERNET MOBILE



APPELS VOCAUX SMS NAVIGATION WEB



TRANSFERT DE DONNÉES VIDÉO EN LIGNE

Le mobile est aujourd'hui indispensable pour l'accès aux communications, à internet et aux démarches administratives en ligne.

Avec les définitions actuelles, plus de 99% des Français ont aujourd'hui accès à la couverture mobile, et la 4G est une réalité pour plus de 90% des Français.

Pour autant, les nouvelles cartes de couverture montrent que moins de 60% du territoire et moins de 90% de la population disposent d'une très bonne couverture. Il reste en France trop de zones où les communications mobiles sont impossibles, où la qualité est trop aléatoire, où la 4G se fait encore attendre, où l'on reçoit certains opérateurs mais pas d'autres. Parce que le mobile est devenu indispensable pour l'accès au numérique, il fallait changer le niveau d'ambition.

Il est donc crucial que les opérateurs continuent à accroître leurs déploiements, en particulier dans les zones rurales, pour atteindre une couverture de qualité généralisée.



POUR EN SAVOIR PLUS : Cartes de couverture sur www.monreseaumobile.fr

Les licences de téléphonie mobile demeurent le principal levier d'exigence sur les opérateurs en matière de couverture du territoire. Parce qu'elles produisent des effets structurants sur des durées longues, elles ont été progressivement renforcées pour assurer une couverture nationale, puis départementale et spécifiquement rurale, et apporter des obligations complémentaires ciblées, par exemple sur les axes de transport. Ces obligations sont soumises au contrôle de l'ARCEP : à ce jour, les opérateurs ont respecté les premiers jalons de déploiement 4G.

Jusqu'à présent, des **programmes gouvernementaux de couverture mobile** ont visé à apporter une réponse spécifique aux besoins les plus critiques, non traités dans les licences ou par la dynamique concurrentielle.

- Le programme « zones blanches centres-bourgs » a permis de couvrir en priorité les communes dépourvues de toute couverture mobile : plus de 2500 pylônes ont été déployés dans ce cadre depuis 2003.
- La plateforme France Mobile permet de recenser plus largement les besoins de couverture, mais n'a pas encore permis d'apporter des réponses suffisantes.

L'amélioration de la couverture mobile nécessite donc d'aller au-delà de ces programmes. La couverture des territoires doit devenir un enjeu prioritaire des politiques publiques, et les modalités de ré-attribution prochaine des fréquences doivent intégrer cet objectif, afin de combler rapidement les besoins de couverture mobile.

LES ACTIONS DU GOUVERNEMENT POUR AMÉLIORER LA COUVERTURE MOBILE DES TERRITOIRES



Parce que l'accès au mobile est désormais indispensable dans la vie quotidienne, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'assurer aux Français une couverture mobile de qualité.

Il a demandé à l'ARCEP de préparer de nouvelles obligations qui doivent couvrir toutes les situations de la vie quotidienne des Français : zones d'habitation, axes de transport, zones touristiques, zones non habitées rurales ou de montagne, activités économiques, etc. Elles doivent viser progressivement à généraliser la 4G, à augmenter le niveau général de la qualité, à généraliser la présence de tous les opérateurs et à étendre la couverture pour apporter du réseau là où il n'est pas encore présent.

GÉNÉRALISER LA 4G DANS LES ZONES HABITÉES

L'objectif est d'apporter la 4G dans les 10 000 communes qui n'en ont pas, représentant près d'un million de Français sur 15 % du territoire.

ACCÉLÉRER LA COUVERTURE DES AXES DE TRANSPORT

Au-delà des zones habitées et afin de refléter les usages du mobile au quotidien, la couverture des principaux axes de transport routier et ferroviaire doit largement s'améliorer.



COUVRIR LES ZONES PRIORITAIRES À LA DEMANDE DES POUVOIRS PUBLICS



Les zones peu ou mal couvertes doivent pouvoir être identifiées par les élus locaux. En tirant les enseignements des programmes « Zones blanches centres-bourgs » et France Mobile, qui ont permis de déployer près de 2 500 pylônes en 15 ans, il s'agit de répondre aux besoins de couverture mobile, et d'identifier les cas où la 4G fixe peut venir compléter les réseaux filaires.

AMELIORER LA QUALITÉ DES RÉSEAUX

S'il est important que la couverture mobile 4G s'étende à de nouveaux territoires, il convient de s'assurer qu'elle permette effectivement de répondre à tous les usages. La nouvelle ambition doit passer par une nouvelle exigence sur le niveau de la couverture. La disponibilité du service à l'intérieur des bâtiments doit également s'améliorer.

Le Gouvernement veillera à ce que ces axes d'amélioration soient mis en œuvre rapidement, de manière vérifiable. A cette fin, des propositions ont été demandées à l'ARCEP afin d'établir le cadre de nouvelles obligations, dans le contexte de la ré-attribution des fréquences arrivant à échéance dans les prochaines années. Le Gouvernement examine les modalités de mise en œuvre de ces nouvelles obligations, et prendra fortement en compte l'objectif d'aménagement du territoire dans ses décisions à venir.

4

SIMPLIFIER POUR ACCÉLÉRER

**6 MESURES EXAMINÉES POUR
FACILITER LES DÉPLOIEMENTS FIXE
ET MOBILE**

Actuellement, en France, le délai de la construction à la mise en service d'une antenne de téléphonie mobile atteint couramment 24 mois. Cette durée résulte notamment de contraintes administratives auxquelles les opérateurs sont soumis tout au long du processus de déploiement de leurs installations. Ces contraintes pèsent également sur la durée de déploiement des réseaux fixes. Il est possible de les réduire tout en garantissant la meilleure information au public (concernant son exposition aux champs électromagnétiques, etc.) ou la meilleure intégration urbanistique possible des installations concernées.

**6 mesures pour
gagner jusqu'à 6
mois dans le
déploiement des
réseaux**

Pour satisfaire aux objectifs présidentiels, **le Gouvernement a lancé des travaux d'identification des mesures de simplification administratives à engager afin d'accélérer le déploiement des réseaux fixes et mobiles.**

Ainsi, à la suite de concertations avec les opérateurs de communications électroniques et les services étatiques et collectivités territoriales concernés, **six mesures de simplification vont être mises en œuvre** (quatre mesures législatives figurant dans le projet de loi Logement et deux de nature réglementaire).

MESURE 1

Assouplir les formalités d'autorisation d'urbanisme relatives à l'installation d'antennes de téléphonie mobile, en soumettant une partie de ces installations à une simple déclaration préalable en lieu et place d'un permis de construire, comme c'est le cas actuellement.

MESURE 2

Donner aux maires des marges de manœuvre plus importante dans le déploiement des réseaux mobiles en leur permettant de délivrer plus facilement des autorisations d'urbanisme.

MESURE 3

Permettre aux opérateurs de bénéficier d'un guichet unique pour leurs demandes d'autorisation d'urbanisme et leurs dossiers d'information au public sur l'exposition aux champs électromagnétiques (suppression du délai de deux mois actuellement imposé entre le dépôt du dossier d'information du maire et la demande d'autorisation d'urbanisme relatif à l'installation d'antennes mobiles).

MESURE 4

Permettre aux maires d'accorder sans formalité de publicité des titres d'occupation du domaine public permettant de déployer des installations couvrant les besoins de la population en très haut débit.

MESURE 5

Permettre aux opérateurs de se prévaloir plus facilement des servitudes visant à l'installation, l'exploitation ou l'entretien des équipements de réseaux, en simplifiant les modalités de délivrance des autorisations de ces servitudes.

MESURE 6

Permettre aux opérateurs d'identifier avec plus de facilité leur interlocuteur en vue du déploiement de la fibre optique dans les habitats collectifs, en leur donnant accès à l'ensemble des informations contenues dans le registre national d'immatriculation des syndicats de copropriété.

POUR EN SAVOIR PLUS



Petit guide de l'aménagement numérique des territoires

Panorama de l'aménagement numérique des territoires

